

que la question serait réglée promptement. Cependant, l'on n'y voit rien concernant la dépense d'argent au pays plutôt qu'à l'étranger; non plus que l'explication de l'exode de la population à la recherche de travail, de milliers de gens qui devraient être occupés à l'exploitation des houillères des provinces de l'Ouest. Aucune mesure susceptible de conserver cette population au Canada n'est indiquée. Cela n'est pas jugé de conséquence.

Rien encore au sujet de la canalisation du Saint-Laurent. J'ai consulté les discours du trône antérieurs, et je vais citer ce qu'en disait celui de 1924, dont se souviennent probablement les honorables députés. Cette année-là, le premier ministre mettait dans la bouche du représentant de la couronne ce passage-ci; je cite textuellement afin d'éviter toute interprétation erronée:

Un nouvel échange de correspondance a eu lieu entre mon gouvernement et le gouvernement des Etats-Unis au sujet de la voie navigable du Saint-Laurent. De l'avis de mes conseillers, l'importance de cette question est telle qu'on devrait instituer une plus ample enquête avant de prendre une décision définitive au sujet des projets qui ont été mis à l'étude.

Sur ce point, la Chambre était unanime. Maintenant, en 1928, nous avons un rapport qui a été déposé cet après-midi, mais quant à la décision du Gouvernement sur ce sujet, le plus important qui soit pour la population canadienne au dire du premier ministre, d'après les rapports de presse, pas un mot dans le discours du trône. Je crois pourtant que dans les circonstances le pays était, tout autant qu'en 1924, en droit de savoir si le Gouvernement entend agir ou continuer ses études.

Rien, de même, à propos de la diminution des impôts et de l'économie. Le président des Etats-Unis, M. Coolidge, faisait remarquer récemment, que l'abondance des revenus et la prospérité passagère rendaient l'économie opportune. Que faisons-nous au sujet de notre dette nationale? Nous appliquons-nous d'une façon intelligente à résoudre ce problème, en affectant certaines sommes à cette fin? Non; ni dans le passé, ni maintenant.

Le discours du trône n'annonce encore aucune diminution des impôts, mais je prétends que le pays compte, je dis plus, exige un dégrèvement dès cette session. Le consommateur en a assez des complications infinies de la taxe de vente. Je crois répondre au désir de tous mes amis de l'opposition en demandant que cette taxe disparaisse entièrement. Si la taxe de consommation doit servir de protection pour notre industrie, que l'on change de rubrique et que la douane intervienne.

Je veux m'en tenir à ces quelques sujets pour l'instant. Mais j'allais oublier un point que je veux porter à l'attention du ministre de la Justice. Il s'agit des remarques du juge en chef du Canada en matière de recours au Conseil privé:

Pour atteindre réellement et vraiment à l'état de nation, il faut que cesse le recours à un tribunal anglais, des décisions de nos tribunaux de dernier ressort ou bien qu'il soit établi une cour impériale de revision dont les décrets auront le même effet en Angleterre et en Ecosse que les dominions, sans excepter le dernier bienvenu dans la famille, l'Etat libre d'Irlande.

Cette opinion venait à la suite de ce préliminaire:

Tant que durera cette sujétion de nos tribunaux,—tant qu'ils seront marqués de cette infériorité,—il semble puéril et vain de se croire nation absolument autonome dans l'empire.

Voilà l'opinion réfléchie exprimée par le très honorable juge en chef du Canada au cours des observations que je viens de citer.

Je m'excuse d'avoir abusé de la patience de cette Chambre. Les sujets dont nous allons nous occuper, soit qu'on les envisage du point de vue canadien, par rapport aux relations impériales, ou par leur côté international, sont tous d'une importance fondamentale: en soi d'abord, mais d'avantage encore par voie de conséquence. La colonisation du pays, la réduction de la dette nationale, la pratique de l'économie, le dégrèvement des impôts, voilà des questions que je sou mets à l'étude immédiate du Gouvernement. Le Canada, étant donné sa situation avec la république américaine, ne peut maintenir des taxes plus élevées, tout en espérant attirer chez lui des immigrants et les garder. C'est l'un des prix que nous sommes forcés de payer pour notre situation géographique. Il incombe donc impérieusement au ministère, le plus tôt possible, non seulement de réduire les impôts et rayer de nos statuts les taxes qui sont regardées comme vexatoires, lorsqu'elles s'appliquent au particulier dans l'administration de ses affaires, mais aussi de voir à ce que nos revenus soient judicieusement et économiquement employés pour les fins du service public, et également à ce que nos charges fixes soient diminuées en allégeant notre dette nationale aussi rapidement que possible. Et, par-dessus tout, le Gouvernement devrait s'efforcer de maintenir la suprématie du Parlement. Je veux dire que les mesures qui occupent maintenant l'attention du conseil devraient d'abord être revêtues de l'autorité de ce Parlement. Nous le savons tous, le Parlement a été créé dans le but de protéger le peuple contre les usurpations de pouvoir de la part de l'exécutif. Que ce dernier soit représenté par le roi ou le cabinet, peu importe: si les droits qui appartiennent